



COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS CONVOCATIONS & DECISIONS

PARIS, LES 5 et 6 NOVEMBRE 2024

CONVOCATIONS

A la suite de la J9 PRO D2 et J9 TOP 14, plusieurs clubs de TOP 14 et de PRO D2 sont convoqués devant la Commission de discipline et des règlements (LNR) au titre de divers manquements présumés à la réglementation prévue par les Règlements Généraux de la LNR en lien avec l'Enceinte de jeu ou les équipements complémentaires:

- **Séance du 20 novembre 2024 :**
 - SA XV Charente Rugby
 - AS Béziers Hérault
 - Section Paloise Béarn Pyrénées
 - Union Bordeaux-Bègles

Maelan RABUT (OYONNAX RUGBY)

Stade Aurillacois Cantal Auvergne / Oyonnax Rugby (J9 PRO D2)

Carton rouge

Au cours de la rencontre susvisée, M. Maelan RABUT a été définitivement exclu par l'arbitre à la 29^{ème} minute.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Maelan RABUT est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 13 novembre 2024.

M. Maelan RABUT est suspendu dans l'attente de cette audience.



Pierre-Henry BRONCAN (CA BRIVE CORREZE LIMOUSIN)

Valence Romans Drôme Rugby / CA Brive Corrèze Limousin (J9 PRO D2)

[Rapport des officiels de match](#)

A l'issue de la rencontre susvisée, les arbitres n°4 et n°5 désignés lors de cette rencontre, ont signalé le comportement de M. Pierre-Henry BRONCAN, Entraîneur du CA Brive Corrèze Limousin.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Pierre-Henry BRONCAN et le club du CA Brive Corrèze Limousin sont convoqués devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 13 novembre 2024.

M. Pierre-Henry BRONCAN n'est pas suspendu dans l'attente de cette audience.

AVIRON BAYONNAIS RUGBY PRO

Aviron Bayonnais Rugby Pro / Stade Toulousain (J9 TOP 14)

[Rapport des officiels de match](#)

A l'issue de la rencontre susvisée, le représentant fédéral désigné lors de cette rencontre a signalé un incident impliquant le club de l'Aviron Bayonnais Rugby Pro.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

L'Aviron Bayonnais Rugby Pro est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 13 novembre 2024.

Thomas LOMBARD (STADE FRANÇAIS PARIS)

Stade Rochelais / Stade Français Paris (J9 TOP 14)

[Rapport des officiels de match](#)

A l'issue de la rencontre susvisée, les officiels de match désignés lors de cette rencontre, ont signalé le comportement de M. Thomas LOMBARD, Directeur Général du Stade Français Paris.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Thomas LOMBARD et le club du Stade Français Paris sont convoqués devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 20 novembre 2024.

M. Thomas LOMBARD n'est pas suspendu dans l'attente de cette audience.

DECISIONS DU 6 NOVEMBRE 2024

A la suite de plusieurs signalements réalisés par la Direction compétitions et stades (LNR) et les officiels de matches sur différents manquements présumés à la réglementation en vigueur, plusieurs clubs ont été sanctionnés au motif d'un "*Non-respect des dispositions relatives aux équipements lors d'un match*" :

- Stade Toulousain Rugby : 12 000 € d'amende assortis du sursis (cumul de 2 dossiers - J2 et J4 de TOP 14),
- Union Bordeaux-Bègles : 12 000 € d'amende assortis du sursis (cumul de 2 dossiers - J4 et J6 de TOP 14).

A la suite de plusieurs signalements réalisés par la Direction compétitions et stades (LNR) et les officiels de matches sur différents manquements présumés à la réglementation en vigueur, plusieurs clubs ont été sanctionnés au motif d'un "*Non-respect des dispositions relatives à l'accès au terrain et à enceinte de jeu*" :

- Valence Romans Drome Rugby : Avertissement,
- US Dax : Avertissement.

Clément ANCELY (AS BEZIERS HERAULT)

Oyonnax Rugby / AS Béziers Hérault (J8 PRO D2)

Carton rouge

M. Clément ANCELY a été reconnu responsable de "*Jeu dangereux*" et plus particulièrement de "*Jeu dangereux dans le cadre d'un ruck ou d'un maul : (i) joueur chargeant dans un ruck ou un maul (une charge comprend tout contact effectué sans se lier à un autre joueur dans le ruck ou le maul)*".

C'est un degré supérieur à celui prévu par l'échelle de gravité qui a été retenu, soit une suspension de 12 semaines.

Après prise en compte des circonstances atténuantes (expression de remords, reconnaissance de la culpabilité, casier disciplinaire vierge et conduite avant et pendant l'audience), la sanction a été réduite de 6 semaines.

Par conséquent, M. Clément ANCELY est suspendu 6 semaines.

Au 6 novembre 2024, et compte tenu du calendrier des rencontres de l'AS Béziers Hérault, M. Clément ANCELY sera requalifié le 14 décembre 2024.

A la suite de la demande formulée par l'AS Béziers Hérault, que M. Clément ANCELY puisse bénéficier du Head Contact Process, la Commission a décidé d'accéder à cette demande. Il appartiendra au joueur d'entreprendre les démarches nécessaires auprès de World Rugby.

Thomas LARANJEIRA (CA BRIVE CORREZE LIMOUSIN)

CA Brive Corrèze Limousin / US Dax (J8 PRO D2)

Carton rouge

M. Thomas LARANJEIRA a été reconnu responsable de "*Jeu dangereux*" et plus particulièrement de "*Plaquer, charger, tirer, pousser, ou saisir un adversaire dont les pieds ne touchent pas le sol*".

C'est le degré moyen de l'échelle de gravité qui a été retenu, soit une suspension de 8 semaines.

Après prise en compte des circonstances atténuantes (expression de remords, reconnaissance de la culpabilité, casier disciplinaire vierge et conduite avant et pendant l'audience), la sanction a été réduite de 4 semaines.

Par conséquent, M. Thomas LARANJEIRA est suspendu 4 semaines.

Au 6 novembre 2024, et compte tenu du calendrier des rencontres du CA Brive Corrèze Limousin, M. Thomas LARANJEIRA sera requalifié le 29 novembre 2024.

Cameron WOKI (RACING 92)

Section Paloise Béarn Pyrénées / Racing 92 (J9 TOP 14)

Cumul de 2 cartons jaunes au cours d'une même rencontre

A la suite des deux exclusions temporaires prononcées par l'arbitre de la rencontre susvisée, M. Cameron WOKI est suspendu une semaine pour "*Cumul de 2 cartons jaunes lors d'un même match*".

La suspension prend effet à compter du jour de la rencontre. Au 6 novembre 2024, compte tenu du calendrier des rencontres disputées par le Racing 92, M. Cameron WOKI sera requalifié à compter du 25 novembre 2024.

CONTACT PRESSE

Thibault Brugeron - thibault.brugeron@lnr.fr - 01 55 07 87 51